

Quatrième année de résidence (R4)

Réadaptation

*Suivi intensif dans le milieu (SIM), Hôpital de jour, Programme des troubles psychotiques, Psychiatrie légale
Stage obligatoire de 3 à 6 périodes durant le R4*

Buts :

À la fin de son stage, le résident

1. Élabore un plan de traitement et de réadaptation bio-psycho-social individualisé en prenant en considération les possibilités du patient, pour l'aider à cheminer à travers les diverses phases de sa maladie, en visant la réhabilitation et le rétablissement
2. Intervient dans l'évolution des psychopathologies psychotiques au long cours

Compétences générales

En tant qu'expert médical, le résident

1. Définit des concepts de déficit, d'incapacité, de handicap, de réhabilitation, d'institutionnalisation, de désinstitutionnalisation, de réadaptation, de rétablissement, d'autonomie, de marginalisation, de stigma et de discrimination
2. Définit les différentes catégories diagnostiques DSM-IV pour les troubles graves et persistants
3. Définit les concepts de résistance au traitement
4. Définit les différentes modalités d'intervention psychologiques reconnues efficaces selon la pathologie et les phases de l'évolution
5. Définit les différentes modalités d'intervention sociale (famille, hébergement, travail) reconnues efficaces selon la pathologie et les différentes phases de l'évolution
6. Décrit les démarches et différentes options légales susceptibles d'être mises en cause: Garde en établissement, régime de protection, Tribunal administratif du Québec, Loi de protection du malade mental
7. Décrit les différents modèles de dispensation des services mentionnés dans la littérature: programmes de réadaptation, case management, soins partagés, suivi intensif dans le milieu
8. Établit un plan de réadaptation individualisé en assumant un leadership qui vise l'atteinte d'objectifs déterminés par le patient en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire longitudinale en dépassant le contrôle symptomatique et considérant une amélioration de la qualité de vie
9. Répond aux urgences aux moments requis
10. Établit un cadre adéquat au plan légal et administratif pour fournir les soins requis
11. S'assure au moment de la prise en charge, d'une évaluation complète pour optimiser le traitement biologique
12. Prend les mesures nécessaires pour que la condition physique du patient soit optimale, principalement en ce qui a trait aux diagnostics différentiels, conditions médicales associées à la pathologie psychiatrique de base, aux habitudes de vie, aux interactions médicamenteuses et aux effets secondaires de la médication
13. Recourt aux traitements biologiques autres que la médication lorsque requis
14. Établit un contact et une alliance suffisante avec le patient et sa famille pour pouvoir compléter une collecte des données et un traitement optimal
15. Approche les cas cliniques avec optimisme, espoir et flexibilité
16. Détermine les indications et applique les thérapies réadaptatives tel psychoéducation, entraînement aux habiletés sociales, approches cognitives et comportementales
17. Établit via l'équipe interdisciplinaire les liens avec la communauté afin d'optimiser la réinsertion du patient et l'aide nécessaire aux proches
18. Favorise le maintien des liens sociaux significatifs souhaités par le patient
19. Optimise le niveau occupationnel du patient
20. Collabore à la planification d'un hébergement adapté

En tant que communicateur, le résident

1. Questionne les patients et leurs proches habilement pour obtenir une information pertinente à propos de leurs symptômes, de leurs forces et de leurs difficultés, habitudes et milieu de vie
2. Offre aux patients et leurs proches psychoéducation et soutien avec compassion et empathie
3. Recueille, avec les membres de l'équipe interdisciplinaire, une information pertinente provenant de diverses sources
4. Explique clairement un plan de traitement et de réadaptation adapté pour obtenir la collaboration de l'équipe
5. Exerce un leadership avec respect
6. Transmet aux collègues médecins une information utile à la prise de décision
7. Offre aux groupes communautaires, organismes, stagiaires et média de l'éducation correspondant à leurs besoins
8. Rédige au dossier une information utile, complète, mais succincte

En tant que collaborateur, le résident

1. Applique le rôle du psychiatre lorsqu'il travaille à titre d'expert en collaboration avec d'autres médecins (omnipraticiens et psychiatres) afin de supporter les personnes avec une maladie grave et persistante
2. Utilise adéquatement les ressources d'hébergement, d'ateliers protégés et de
3. loisirs adaptés disponibles
4. Consulte efficacement d'autres médecins et professionnels de la santé
5. Participe activement, au sein de l'équipe interdisciplinaire, à développer des plans de traitement et de réadaptation pour les patients
6. Collabore avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, en reconnaissant les rôles et les responsabilités de chacun
7. Délègue des tâches de façon efficace et appropriée aux autres membres de l'équipe

En tant que gestionnaire, le résident

1. Tient compte des lois, des règlements et des politiques régissant les services de santé et les services sociaux;
2. Assume ses responsabilités dans le respect des lois et les règlements régissant la pratique médicale dans les centres hospitaliers;
3. Agit d'une façon coordonnée avec les ressources de l'hôpital et les diverses ressources communautaires offrant des services d'hébergement, de logement, de réadaptation et de réhabilitation;
4. Collabore à la mise en place de programmations favorisant le développement et l'autonomie des personnes, toute en exerçant une saine gestion des risques;
5. Renseigne les personnes atteintes et leurs proches des divers programmes existant pour les aider au rétablissement ;
6. Contribue à l'évaluation des divers programmes mis en place pour favoriser le traitement, la réadaptation, la réhabilitation de ces personnes et leur rétablissement

En tant qu'érudit, le résident

1. Comprend la nécessité de l'acquisition continue du savoir et s'engage à la pratiquer
2. Évalue d'un œil critique les sources d'information médicale
3. Applique avec discernement de l'information provenant de différentes sources
4. Facilite les efforts d'apprentissage des patients, du personnel, des étudiants et d'autres professionnels de la santé
5. Contribue à la création du savoir

En tant que promoteur de la santé, le résident

1. Corrige à chaque occasion l'emploi de "patients chroniques; les chroniques; ou d'autres termes ou attitudes stigmatisantes à l'égard des personnes souffrant de troubles mentaux graves et persistants
2. Promeut socialement et dans le système de santé et de services sociaux la notion de rétablissement des patients souffrant de troubles mentaux graves et persistants
3. Offre traitement et réadaptation et promeut le rétablissement en utilisant le minimum de coercition et un maximum d'engagement thérapeutique avec les personnes souffrant de troubles mentaux graves et persistants
4. Milite et siège sur les comités mis en place par le système de santé pour s'assurer que les services locaux et régionaux soient planifiés, organisés et rendus en fonction des besoins de réadaptation et de soins continus des personnes souffrant de troubles mentaux graves et persistants
5. Contribue lors des discussions cliniques interdisciplinaires à l'équilibre entre la perception des besoins par l'usager et celle du personnel, la promotion du rétablissement, la sécurité du patient et du personnel

En tant que professionnel, le résident

1. Fournit des soins aux personnes souffrant de troubles graves et persistants avec intégrité, honnêteté, compassion, et en respectant la diversité;
 2. S'acquiesce des obligations médicales, légales et professionnelles d'un psychiatre, y compris l'aptitude à exercer la psychiatrie suivant les lignes directrices du Code de déontologie de son ordre professionnel
 3. Établit et maintient une communication respectueuse et professionnelle avec les patients, leur famille et les membres de l'équipe interdisciplinaire;
 4. Démontre sa responsabilité, sa fiabilité, son contrôle de soi et sa ponctualité;
 5. Accepte la supervision et la rétroaction, et les utilise de façon constructive;
 6. Applique les règlements régissant l'accès du patient à son dossier médical dans le contexte de sa maladie;
 7. Assume ses propres limites et cherche des conseils lorsque nécessaire;
 8. Applique les principes éthiques aux soins des patients atteints de troubles mentaux graves et persistants;
 9. Identifie la personne avec un trouble mental grave et persistant comme une personne ayant sa propre personnalité;
 10. Défend l'importance de la relation thérapeutique avec les patients souffrant d'un trouble mental grave et persistant et le besoin d'approches innovatrices et interdisciplinaires dans les soins de ces patients;
 11. Tient compte de ses sentiments au sujet du traitement prolongé du patient atteint d'un trouble mental grave et persistant, des attentes de succès et de rétablissement
1. éclairé